

## Accompagnement à La Validation des Acquis de l'Expérience

---

### Dossier Pédagogique Livret 2

100% des stagiaires ont réalisé la totalité de l'accompagnement en 2020  
100% des bénéficiaires satisfaits

Retrouvez dans ce document, tous les éléments nécessaires à savoir concernant la **VALIDATION** des **ACQUIS** de l'**EXPERIENCES** (VAE) : comment y accéder ?, les objectifs visés, le programme...

## COMMENT ACCEDER A LA VAE ?

*Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification...", quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation.*

Code du Travail  
Sixième Partie "La formation professionnelle tout au long de la vie"  
Livre IV - Articles L6411-1, L6412-1 et titre II L6421-1 à 4 et L6422-1 à 10.

Deux conditions sont requises :

- Avoir au moins un an d'expérience salariée, non salariée ou bénévole. LOI n° 2016- 1088 du 8 AOUT 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels.  
La durée totale d'activité cumulée exigée est de 1 an en équivalent temps plein soit un total de 1607 heures.
- Que ladite expérience soit en cohérence avec le contenu et le niveau du diplôme visé.

*Ce droit est inscrit dans le Code du travail et dans le Code de l'éducation.*

## LES OBJECTIFS VISES DE LA VAE

La VAE est un acte officiel par lequel les compétences acquises par l'expérience sont reconnues comme ayant la même valeur que celles acquises par la formation.

La VAE n'est donc pas une reprise d'étude. Vous êtes censé déjà savoir.

Son principe repose sur le présupposé que vous avez les compétences et les connaissances théoriques et pratiques requises pour obtenir sans formation le diplôme que vous visez. C'est ce qu'il faut démontrer.

C'est un travail de construction méthodique d'un argumentaire écrit étayé par des preuves.

Comme l'indique à nouveau le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, la VAE doit permettre à son bénéficiaire :

- D'obtenir une reconnaissance personnelle
- D'obtenir un diplôme
- De suivre une formation d'un niveau supérieur
- D'évoluer professionnellement
- De changer d'entreprise

A cette définition officielle, ajoutons que les objectifs et bénéfices de la VAE peuvent aussi aider à :

- Discerner ses priorités professionnelles
- Prendre du recul par rapport à une expérience génératrice de souffrance au travail
- Être accompagné pour traverser une période d'incertitude, de transition
- Porter un regard neuf sur sa relation au travail
- Retrouver une motivation au travail
- Étayer sa confiance en soi et en son identité professionnelle

## LE PROGRAMME DETAILLE DE LA VAE

La VAE se déroule en 5 grandes étapes :

- Phase préliminaire
- Phase de recevabilité
- Phase d'accompagnement à la préparation de la validation
- Phase de validation
- Phase de conclusion

### **1. Phase préliminaire**

Son but est de vérifier la faisabilité du projet de VAE, de vous aider à cibler la certification en lien avec votre expérience et de vous orienter vers l'organisme certificateur concerné.

Cette première étape intervient en amont et vous permet d'avoir une information générale sur la VAE.

### **2. Phase de recevabilité**

Son but est de permettre à l'organisme certificateur de se prononcer sur la recevabilité de la demande au vu des informations fournies dans ce dossier et des pièces complémentaires.

La recevabilité est indispensable pour poursuivre votre démarche.

Cette étape est préalable à la validation. Vous devez retirer et déposer votre dossier de recevabilité (après l'avoir complété) auprès de l'organisme certificateur.

### **3. Phase d'accompagnement à la préparation de la validation**

Son but est de :

- Vous aidez à constituer le dossier de validation à déposer auprès de l'organisme certificateur
- Vous préparez à l'entretien avec le jury et, le cas échéant, à la mise en situation professionnelle

Cet accompagnement peut être réalisé par l'organisme certificateur ou par un organisme spécialisé dans l'accompagnement de VAE.

### **4. Phase de validation**

Son but est de vous permettre de valider totalement ou partiellement le diplôme visé.

Les actions de validation sont le plus souvent : le dossier de validation, la mise en situation professionnelle et/ou l'entretien avec le jury mais attention, il peut y avoir des spécificités. Les délais, les conditions et les modalités de la demande de validation sont fixés et rendus publics par

l'organisme certificateur. Les délais, les conditions et les modalités de la demande de validation sont fixés et rendus publics par l'organisme certificateur.

#### ***5.- Phase de conclusion***

Son but est de :

- Relecture des attentes telles qu'énoncées au tout début de la VAE
- Retour oral sur le vécu de l'accompagnement : points forts, axes d'amélioration
- Bilan écrit remis concluant le suivi

## LA FORMATION LE « LIVRET 2 » : Formule dossier écrit « Élaborer le dossier de présentation au jury

### LES OBJECTIFS :

- Expliquer les grandes étapes de la démarche VAE et des modalités d'évaluation des jurys.
- Renseigner à propos du contenu du diplôme visé et du niveau des attendus (le référentiel).
- À partir de l'étude du parcours professionnel du candidat, aider à sélectionner les situations de travail susceptibles de produire les attendus du diplôme.
- Créer et transmettre au candidat des méthodes et des outils pour explorer et organiser les dites situations puis à les traduire par écrit dans le dossier de validation.
- Interroger, donner les repères nécessaires et les éléments de langage pour expliciter de façon structurée les descriptions et analyses.
- Questionner de façon appropriée pour favoriser ensuite l'analyse des activités exercées (revécu des actions mentales - contrôle de la logique). Il suscite et éprouve la réflexion des candidats (problématisation).
- Encourager la prise de recul et la recherche du sens mis en œuvre dans le but de
- Convaincre le jury que le candidat maîtrise les attendus du diplôme.
- Conseiller pour mettre adroitement en relation les expériences du postulant avec les connaissances purement théoriques et culturelles exigées dans le référentiel de la certification visée.
- Relire de façon critique le dossier de validation et signaler les éventuelles lacunes, omissions, approximations et maladresses.
- Suggérer des sources documentaires susceptibles de compenser en partie les manques.
- Aider à préparer l'oral de validation (construction de l'argumentaire).
- Être disponible et soutenir le candidat face à l'important travail d'explicitation à fournir.

Le livret 2 couvre la phase 3 de la démarche VAE. Nous intervenons donc en complément des accompagnements standards proposés par les organismes certificateurs.

### RAPPEL DES PREREQUIS

- Avoir au moins un an d'expérience salariée, non salariée ou bénévole
- Avoir une expérience qui soit en cohérence avec le contenu et le niveau du diplôme visé.

### **LES MODALITES PEDAGOGIQUES :**

Durée totale : 24h (sur 3 mois maximum)

Nombre de séances : 8 à 10

Durée des séances : 1h à 3h

Temps d'entretiens : 16h

Travail personnel : un minimum de 8h (une fiche descriptive des actions à réaliser avec l'accompagnateur est disponible)

Rythme : Un entretien par semaine

Lieu : à distance

Nous proposons un accompagnement à distance (appels téléphoniques, mails, SMS, Skype...) afin que le candidat ne se concentre que sur l'expression des arguments en lien avec le diplôme visé. L'exercice est purement intellectuel. Les échanges en face à face n'ont pas valeur en soi. La VAE repose sur une culture de l'écrit alors les échanges écrits sont aussi privilégiés. Plus ils sont précis, plus l'on peut constater les capacités du candidat à se faire comprendre et donc à réussir son parcours VAE. Ce procédé oblige le candidat à identifier rapidement les contraintes de la procédure.

### **LA QUALITE DES ECHANGES :**

L'ensemble de la démarche se déroule en individuel, lors d'entretiens en visio-conférences. Ils sont fondés sur une écoute et une conduite clinique étayées par des référents théoriques et pratiques solides au cœur desquels se trouvent la bienveillance et la neutralité. Les entretiens sont réalisés par un(e) consultant(e) expérimenté(e).

L'accompagnateur est d'abord un guide et un conseiller. Son travail vise avant tout la réussite et celle-ci exige beaucoup du candidat.

L'accompagnateur apporte un savoir procédural qui favorise l'introspection professionnelle du candidat. Il doit savoir « cartographier » les processus, les traduire en termes de compétence pratique, théorique, procédurale, relationnelle et aider à les relier au diplôme. Il aide le candidat à répondre à ces questions génériques fondamentales : Qu'est-ce que je ne perçois pas, n'analyse pas dans mes expériences vécues lors d'un passé plus ou moins lointain ? Comment relier ce vécu de référence au diplôme visé ?

C'est un travail de questionnement patient, lorsqu'il est réussi, il aide le candidat à se représenter rétrospectivement son vécu de référence.

### **METHODES D'EVALUATION :**

Attestation de la présence à chaque rendez-vous

Evaluation de la satisfaction client en fin d'accompagnement

Mise à jour d'un tableau de suivi de la formation

**OUTILS UTILISES :**

Les questionnaires et documents écrits qui vous sont remis avant chaque entretien abordent la certification choisie, sont le support de votre réflexion, de vos démarches et de nos échanges au cours des différentes séances.

Le référentiel de la certification permettant de choisir la direction du dossier à remettre au jury. Il s'agira d'évaluer le taux de couverture entre les compétences recensées dans le diplôme et vos acquis d'expérience. Cela correspond à une étude attentive des référentiels diplômes car chaque mot peut être important. Il faut une concordance d'au moins 80% à 90% pour effectuer un bon choix.

Un recueil de coordonnées d'organismes et de sites internet vous permet de vous renseigner avec efficacité sur : la conjoncture économique, les métiers, formations, démarche de création d'entreprise...

D'autres supports ludiques vous seront proposés au cours de votre VAE afin de clarifier encore et toujours les différents aspects nécessaires à la construction de votre dossier à remettre au jury.

**ROLES ET ENGAGEMENT DE CHACUN:**

<b><u>LES NÔTRES</u></b>	<b><u>LES VÔTRES</u></b>
<p>Vous fournir tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de votre accompagnement tel qu'il vous a été présenté</p> <p>Vous faire bénéficier de méthodes et outils de qualité adaptés à votre cas personnel</p> <p>Favoriser votre accès aux informations dont vous pourriez avoir besoin</p> <p>Être à votre écoute et me rendre disponible en cas de difficulté rencontrée</p> <p>Guider vos démarches et votre réflexion pour en amplifier l'efficacité</p> <p>Nous assurer de la viabilité de notre réflexion au-delà du temps accordé à l'accompagnement</p>	<p>Etre présent(e) au dates et heures convenues pour la réalisation de votre VAE</p> <p>Nous informer de vos éventuels empêchements dès que vous en avez connaissance</p> <p>Respecter le règlement intérieur du cabinet qui vous accueille</p> <p>Effectuer ou faire de votre mieux pour effectuer les démarches qui vous sont demandées pour la bonne réalisation de votre bilan : travaux préparatoires...</p> <p>Nous informer des difficultés ou écueils qui pourraient entraver la bonne réalisation de votre VAE</p>



## TARIF :

Montant de la formation : **pour le dossier « LIVRET 2 » : 1800€**

Pour information, la VAE nécessite d'investir un temps de réflexion et de travail sur ses compétences et connaissances assez important. Un parcours type de validation dure de 6 à 9 mois.

### **Comment financer cette formation ?**

*Plusieurs options sont possibles :*

La VAE est à l'initiative de votre employeur (avec votre accord)

Votre employeur peut vous proposer de prendre en charge votre démarche de validation des acquis dans le cadre du plan de développement des compétences de votre entreprise.

La demande de VAE relève de votre initiative dans le cadre du compte personnel de formation (CPF).

### **Les actions d'accompagnement à la VAE sont éligibles au CPF.**

Attention ! Il n'est pas possible de mobiliser votre CPF pour participer aux épreuves de validation (présentation devant le jury).

Informations sur la prise en charge financière des épreuves de validation

La prise en charge financière est assurée par l'Opérateur de compétences (OPCO) dont relève votre entreprise. En principe, cette prise en charge se fait au coût réel et dans la limite de vos droits acquis. Même si la VAE n'est pas à confondre avec une formation, elle entre dans le champ de la formation professionnelle continue. Le candidat, quel que soit son statut, peut donc bénéficier d'aides prévues dans ce cadre, car la VAE a un coût. Il varie selon les organismes certificateurs, la situation professionnelle, le diplôme que le candidat souhaite valider. La VAE est inscrite dans le cadre de la sixième partie du Code du travail intitulé : "La formation tout au long de la vie". Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles : CNEFOP

La prise en charge peut être partielle ou totale selon la situation du candidat.

Généralement, les coûts se situent à quatre niveaux :

Les frais d'inscription à un organisme certificateur. Ils varient d'un établissement à un autre, ou ne sont pas facturés.

Les frais d'accompagnement.

L'accompagnement tel que défini par le législateur est une prestation facultative.

Les frais de validation (la réunion du jury...). Ils ne sont pas toujours facturés. Cependant, en moyenne, ils s'élèvent à 300 euros. Là aussi ils varient selon l'organisme certificateur, le diplôme et votre statut.

Sources : VAE guide pratique, vae.gouv.fr- en utilisant également le compte personnel de formation (CPF).

## POUR VOUS INSCRIRE :

Nous contacter par mail ou par téléphone : [siege@acfoeo.fr](mailto:siege@acfoeo.fr) / 01 34 26 07 17

Délai d'accès à la formation : 15 jours après acceptation du financement

Après acception de votre demande, une lettre de mission et un acte d'engagement seront à nous retourner signés.

### **Vous êtes en situation d'handicap ?**

Pour toute question, merci de nous contacter par mail à [christelle.bricou@acfoeo.fr](mailto:christelle.bricou@acfoeo.fr)